



## Règlement complet des Marches

### Art-1 / ORGANISATION

La randonnée pédestre est organisée par l'Association "Courir pour des Pommes" et est ouverte à toutes et à tous (les enfants de moins de 16 ans devront être accompagnés d'un adulte).

### Art-2 / PARCOURS

Nous vous proposons un parcours de 17 kms environ et, nouveauté cette année, un parcours de 10 km environ.

Les 2 parcours empruntent des chemins et sentiers sur les communes de SAINT JOSEPH, SAINT MARTIN LA PLAINE, GENILAC et SAINT ROMAIN EN JAREZ. Ils sont vallonnés sans jamais être très difficiles et offrent de magnifiques points de vue sur la campagne environnante.

Les parcours sont fléchés en vert.

Il est demandé aux participants de ne pas s'écarter des itinéraires balisés et de respecter les consignes de sécurité du code de la route lors des brefs passages sur les routes goudronnées.

Les chemins peuvent border des parcelles agricoles cultivées et il est demandé aux participants de respecter les cultures et de ne procéder à aucune cueillette.

Des segments des 2 parcours sont communs avec les parcours « courses ». Les marcheurs devront laisser la priorité aux coureurs.

Pour des raisons de sécurité, les chiens même tenus en laisse, ne sont pas admis sur les parcours.

### Art- 3 / INSCRIPTIONS :

Le bulletin d'inscription est à transmettre à « **OCALE Courir Pour Des Pommes** 19 allée des Bourdonnes BP 7 42800 GENILAC ».

Date limite d'inscription le mercredi 22 septembre 2021 et cette marche est limitée à 750 participants.

Possibilité de s'inscrire en ligne sur « [logicourse.fr](http://logicourse.fr) » jusqu'au 22 septembre 2021.

Un bulletin d'inscription se trouve sur nos flyers mais aussi sur notre site « [courirpourdespommes.fr](http://courirpourdespommes.fr) ». Les inscriptions sont aussi possibles sur papier libre jusqu'au 22 septembre 2021.

**Tarif préférentiel avant le 12 septembre 2021.**

### **PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA MANIFESTATION.**

### Art-4 / LIEU DE DEPART ET D'ARRIVEE :

Pour nous rejoindre : Par l'autoroute A47, sortie 11(Rive de Gier – Saint Martin la Plaine) et direction Saint Joseph centre.

Parking fléché « MARCHE ».

Le départ se trouve à la salle du Cercle (derrière l'église). Nous vous y remettons le plan de la marche et le carton de contrôles ravitaillements.

### Art- 5 / DATE ET HORAIRE DE DEPART ET D'ARRIVEE :

Dimanche 26 septembre 2021, départ entre 7h et 8h pour le 17 km et entre 7h et 9h pour le 10 km.

Fermeture du dernier contrôle d'arrivée à 13H.

## Art- 6 / TARIFS :

		<b>Logicourse.fr</b> (Avant le 12 septembre 2021)	<b>Logicourse.fr</b> (Du 12 au 22 septembre 2021)	<b>Bulletin d'inscription</b> (Jusqu'au 22 septembre 2021, le cachet de la poste faisant foi)
<b>17 km</b>	<b>Adultes</b>	15€	17€	17€
	<b>Enfants</b> de moins de 8 ans	<b>GRATUIT</b>		
<b>10 km</b>	<b>Adultes</b>	10€	12€	12€
	<b>Enfants</b> de moins de 8 ans	<b>GRATUIT</b>		

## Art-7 / PROGRAMME

Le prix de l'inscription pour le 17 km comprend :

- Un casse-croûte campagnard au (environ à mi-parcours).
- Un repas à l'arrivée (servis jusqu'à 13h).
- Un plateau de pommes « Saveurs du Jarez » à tous les arrivants (sauf pour les enfants de moins de 8 ans).

Le prix de l'inscription pour le 10 km comprend :

- Un ravitaillement « light », point d'eau + sucré (environ à mi-parcours).
- Un sachet de pommes « Saveurs du Jarez » à tous les arrivants (sauf pour les enfants de moins de 8 ans).

**Un gobelet réutilisable est nécessaire pour se ravitailler.  
(Pas de gobelet fournis sur nos ravitaillements).**

## **NOUVELLE ORGANISATION pour le repas et le retrait du cageot de pommes :**

**Vous n'aurez plus de tickets et il faudra simplement vous présenter avec votre carton de contrôle fourni au départ de la marche.**

## Art-8 / ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de la Macif. Ils dégagent toute responsabilité en cas d'accident et de dommages corporels.

L'association « Courir pour des pommes », organisatrice de la journée décline toute responsabilité quant aux vols ou accident, susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

En aucun cas un participant ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis de l'association.

## Art-9 / COUVERTURES PRESSE, PHOTOS, VIDÉO ET DROIT

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant la journée de cette randonnée, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'association organisatrice pour l'utilisation faite de son image. Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, il dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

## Art-10 / SERVICE DE SECOURS ET SECURITE

Une équipe de secouristes ainsi qu'un médecin seront opérationnels sur le site du départ et d'arrivée.

Chaque randonneur participera à la manifestation sous sa propre responsabilité.

La sécurité sera aussi assurée par les organisateurs via des moyens téléphoniques aux points de ravitaillement.

Les chaussures de marche sont vivement conseillées.

## Art-13 / MODIFICATION DU REGLEMENT

Chaque marcheur s'engage à avoir pris connaissance du règlement des marches, en signant son bulletin d'inscription. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement, celles-ci seront signalées avant le départ.

Pour tout renseignement :



[www.courirpourdespomes.fr](http://www.courirpourdespomes.fr)



[contact@courirpourdespomes.fr](mailto:contact@courirpourdespomes.fr)

